



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 081-200034056-20260623-D2026_73-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - CAMINADE (Suppléante) - GELIS (Suppléante) - HEBRARD - LAFON - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - MARMOITON - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à M. PECH.

Mme NERIN a donné pouvoir à M. ROUDET.

M. LAROCHE a donné pouvoir à M. GARDELLE.

M. MILHAU a donné pouvoir à Mme LAFON.

N° 2026/73

Objet : Aquaval : Vente de deux distributeurs à boissons

Vu la délibération n°2023/97 relative à la vente de matériel aux enchères,

Madame la Présidente rappelle que la CCLPA avait acquis en 2023 deux distributeurs à boissons snacking, de type Vendo G-Snack BS8, pour le complexe de loisirs Aquaval à Lautrec. L'objectif initial était d'augmenter les ventes sur le site et de réduire les temps d'attente au niveau du snack. Cependant, après plusieurs saisons d'exploitation, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Il est donc proposé de vendre ces deux machines. Achetées en 2023 pour 7 110 € HT chacune, il est proposé de les vendre dans un premier temps au prix de 2 000 € TTC par unité puis dans un second temps, si l'on ne trouve pas d'acquéreur au 31 décembre 2026, au prix de départ de 1 500 € TTC par unité, sur le site de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et plus particulièrement au commissariat aux ventes du domaine à Toulouse.

Suite à cette présentation, Madame la Présidente propose de vendre les distributeurs à boissons dans un premier temps au prix de 2 000 € TTC par unité puis dans un second temps, si l'on ne trouve pas d'acquéreur au 31 décembre 2026, au prix de départ de 1 500 € TTC par unité, sur le site de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et plus particulièrement au commissariat aux ventes du domaine à Toulouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve de vendre les distributeurs à boissons dans un premier temps au prix de 2 000 € TTC par unité puis dans un second temps, si l'on ne trouve pas d'acquéreur au 31 décembre 2026, au prix de départ de 1 500 € TTC par unité, sur le site de la Direction Nationale

d'Interventions Domaniales et plus particulièrement au commissariat
à Toulouse,

- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERIE



Le secrétaire de séance,
Denis COMBET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.